

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 19 MAI 2009

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de Conseillers : | |
| En exercice : | 11 |
| Présents : | 11 |
| Votants : | 11 |

L'an deux mil neuf, le mardi dix neuf mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 13 mai 2009, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, GIRARD Fabienne, FUERXER Pierre (arrivé 21h15), DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

Absent : Néant

Désignation du secrétaire de séance : Paul DESBROSSE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 21 avril 2009 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

Constitution du bureau des élections européennes du 7 juin 2009

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les bureaux de vote pour les élections européennes du 7 juin 2009 :

08h-10h Helen HENDERSON (Présidente), Michelle BOUTEILLE, Paul DESBROSSE.

10h-12h André LE BRAS (Président), Claude CAILLOU, René KASTLER.

12h- 4h Pierre FUERXER (Président), Bernard RAYMOND, Martine LE FLOC'H.

14h-16h Michelle BOUTEILLE (Présidente), Andrée ZILBERMANN, Jean BAFFOY.

16h-18h Alain LE PAPE (Président), Fabienne GIRARD, Violette VALLET.

18h-19h Helen HENDERSON (Présidente), Alain LE PAPE, André LE BRAS, Fabienne GIRARD, Andrée ZILBERMANN, Violette VALLET

Chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire. En cas d'absence du secrétaire, il est remplacé par le plus jeune des assesseurs.

Les panneaux réglementaires seront mis en place pour l'ouverture de la campagne électorale le lundi 25 mai 2009 à l'emplacement habituel.

Travaux de voirie – rebouchage et préparation de chaussées – choix de l'entreprise

Le devis de l'entreprise E.T.P. pour le point à temps (la bouille, l'équipe, les gravillons et l'émulsion nécessaires pour le rebouchage des nids de poules et les fissures) plus l'arrachage de la racine en traversée de la chaussée rue St Agnan et reconstitution de la chaussée est d'un montant total de 5 035 € TTC. Le devis demandé auprès de l'entreprise LALY est toujours en attente.

Dans le but de ne pas retarder le démarrage des travaux, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents que Madame le Maire fasse le choix de l'entreprise la moins disante.

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une subvention accordée par le Conseil Général d'un montant de 3 090,58 € pour l'entretien des voies de la commune.

Travaux de voirie - aménagement visuel – suite à répartition du produit des amendes de police

Madame le Maire informe de la réponse du Conseil Général au dossier déposé au titre de la répartition du produit des amendes de police. Une subvention de 3 500 € est accordée pour la mise en place d'un aménagement visuel axial en résine des entrées du village situées rue du Clos Corbin et rue de la Croix Boisée. Chaque bande de couleur sera de 40 cm de large par 100 m de long. Le devis de la société VILL'EQUIP est

d'un montant de 8 372 € TTC pour l'aménagement de cinq zones (y compris Boisminard). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la réalisation des trois zones suivantes : rue du Clos Corbin, rue de la Croix Boisée et rue de la Grange au Dîmes. L'opération coûtera 1 523,20 € TTC à la commune, après déduction de l'aide du Conseil Général.

Projet de création d'une nouvelle station d'épuration communale à Malesherbes

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'obligation pour la commune de formuler un avis de principe sur l'opération projetée dès l'ouverture de l'enquête publique qui a lieu du 11 mai au 11 juin inclus. Le conseil municipal sera appelé à se prononcer une seconde fois à l'issue de l'enquête publique. La préfecture du Loiret n'a pas donné suite à la demande de la commune pour la remise de dossier aux syndicats en charge des compétences 'eaux' et 'rivières', soit le SIARCE et le SMERB, les EPCI ne figurant pas sur la liste des personnes et organismes à consulter sur le projet. Les deux syndicats ont été invités à prendre connaissance de ce dossier en mairie pendant l'enquête publique et à émettre des observations. L'avis de la commune est subordonné aux avis techniques de ces syndicats. La position de Madame le Maire est plutôt favorable à la prise en compte de l'amélioration du traitement des eaux, avis partagé par le conseil.

Ce projet entraîne une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la ville de Malesherbes. Si la nouvelle station d'épuration se situe en lieu et place de l'ancienne, l'extension de l'aire de stockage, de séchage des boues, nécessaire à son bon fonctionnement, affecte des parcelles classées en Espace Boisé Classé (EBC) au PLU approuvé du 29 Juin 2006. Le classement EBC de deux parcelles de 3731 m² sera supprimé afin d'autoriser les nouveaux ouvrages de traitement des eaux usées.

L'enquête publique a lieu en mairie de Malesherbes du 15 mai au 15 juin 2009.

Questions diverses

Madame le Maire annonce le déménagement les 18, 19 et 20 mai de la maison du PNRGf de Milly la Forêt au 52, route de Corbeil 91590 BAULNE pour une durée de 2 ou 3 ans.

Elle informe également de la mise en place d'une convention du PNRGf avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) signée lors de la dernière réunion du syndicat mixte :

- Enveloppe financière du Parc : 2,55 millions d'euros
- Enveloppe ANAH 91 et 77 : 1,585 millions d'euros

Le dispositif doit impacter 350 logements sur 5 ans.

Dans le cadre de la nouvelle charte du PNRGf, pour toute commune faisant partie d'une intercommunalité, il faudra que l'intercommunalité signe la charte, accepte l'adhésion de la commune concernée, et soit représentée au sein du syndicat mixte du Parc, sinon la commune ne pourra pas adhérer au Parc.

Elle informe le conseil municipal de l'obligation faite par la préfecture d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avant le 22 décembre 2009. En agglomération, ce document fixe les dispositions permettant de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et les aires de stationnement automobiles. En dehors de l'agglomération, il concerne les zones de stationnement, les emplacements d'arrêt des véhicules de transports en commun et les postes d'appel d'urgence. Certains points peuvent faire l'objet de dérogations. Madame le Maire a demandé au Président du PNRGf de considérer la candidature de la commune de Nanteau sur Essonne dans l'étude que le PNRGf établira gratuitement pour un certain nombre de communes du Parc à partir de septembre.

En ce qui concerne le projet pilote de récupération des eaux pluviales proposé par le PNRGf, elle a signalé à la directrice du PNRGf que la commune pourrait être intéressée mais sans garantie de 50 unités minimum.

Madame le Maire donne l'information d'une sortie organisée par le PNRGf dans la vallée de l'Essonne pour localiser les bornes d'observation photographique, mises en place par le Parc, qui aura lieu les mardi 26 mai et mercredi 27 mai. Michèle BOUTEILLE se propose pour représenter Nanteau lors de cette visite. Les deux bornes de Nanteau sont situées au bord de l'Essonne au niveau du moulin Roisneau et du moulin Paillard.

Trois devis de la Société LOIR sont présentés pour le choix d'un nouveau drapeau et après analyse, le conseil municipal opte pour un drapeau tricolore double face 100% polyester dimensions 100 x 150, RF avec palmes sur la partie centrale, et le texte COMMUNE DE (arc de cercle supérieur) et NANTEAU SUR ESSONNE (arc de cercle inférieur). Le conseil demande à voir une maquette avant réalisation et propose une demande d'effort commercial pour une hampe surmontée d'une lance RF. Le devis est de 385 € HT.

Pour le risque de pandémie grippe H1N1, la mairie a reçu trois courriers de la préfecture expliquant le rôle et les actions du maire en cas d'alerte. Le conseil municipal désigne Madame le Maire comme correspondant communal interlocuteur privilégié auprès de la préfecture, la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS) et au conseil général pour l'organisation des modalités d'intervention.

La direction de la Base de Buthiers indique que seuls les enfants de l'école de Buthiers pourront dorénavant bénéficier de la carte d'accès à la piscine pour la saison. Mme le Maire informe le conseil municipal d'une dotation de plusieurs entrées journalières à la base et à la piscine remises à la commune et de la possibilité d'une réduction importante, 12 € au lieu de 22 €, par les groupes au « parc aventure ». Pour la répartition des entrées, il est constitué un groupe de travail comprenant: Fabienne GIRARD, Martine LE FLOC'H, Alain LE PAPE, Marie-Jeanne TESSIER et Helen HENDERSON.

Suite à une visite dans la commune, la société STEP a adressé un devis pour l'éclairage de l'église avec des projecteurs à lampes L.E.D. 60W. Pour équiper 3 projecteurs le montant est de 1920,29 € TTC. Il est décidé de ne pas donner suite pour le moment dans l'attente de l'évolution des produits.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le dossier définitif du contrat rural a été transmis ce jour aux différentes administrations pour avis.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite au Plan Régional pour la Qualité de l'Air transmis par le Conseil Régional, pour avis avant le 6 juin 2009. Ce plan peut être consulté sur CD Rom à la mairie.

Le conseil municipal est informé de l'arrivée en mairie du schéma directeur de 2004 en vigueur actuellement en format CD Rom transmis par le SMEP, il est consultable en mairie.

Madame le Maire demande la participation d'un conseiller à une journée technique organisée par la DDEA 77 dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière et de la charte de partenariat entre l'état l'Union des Maires de Seine et Marne. Le programme de cette journée s'intitule 'Apaiser la circulation en milieu urbain' et aura lieu le mardi 02 juin à Lésigny.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à une invitation du Ministère de la Santé et Sports à une réunion mardi 16 juin à Nemours, la commune étant peu concernée par les accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif.

La Tête de Train à Tousson organise une journée porte ouverte le samedi 6 juin pour une sensibilisation à la musique actuelle. Un forum a lieu à 16h sur le thème « des concerts dans nos villages ». Afin d'illustrer la richesse musicale sud seine-et-marnaise, la journée se terminera par un concert à 19h (entrée 7 €) avec des musiciens originaires de Fontainebleau et de Beaumont-en-Gâtinais. .

L'association ASLC sollicite la commune pour l'organisation cantonale du Téléthon 2009 qui aura lieu le 5 décembre. Le conseil municipal, vu le très faible intérêt porté par les habitants en 2008 ne souhaite pas donner suite mais proposera de relayer la publicité de l'événement dans la commune.

Madame le Maire informe le conseil municipal des chiffres de la délinquance constatée sur la conscription de la commune au cours du 1^{er} trimestre 2009.

Nanteau sur Essonne : délits constatés 3 dont 1 élucidé, Brigade de La Chapelle la Reine : délits constatés 63 dont 26 élucidés, Compagnie de Fontainebleau : délits constatés 168 dont 45 élucidés.

Madame le Maire demande des précisions sur les emplacements des différentes manifestations à l'occasion de la fête du village le 7 juin prochain afin de prendre un arrêté de circulation et stationnement adapté.

Paul Desbrosse propose une réflexion concernant le stationnement en général dans la commune. Il est décidé que le sujet pourrait être mis à l'ordre du jour d'une prochaine commission voirie.

Martine Le Floc'h souhaite connaître les prochaines dates de conseil municipal : mardi 16 juin et mardi 21 juillet

Alain Le Pape Indique qu'il serait souhaitable d'être à jour du plan de la mise en accessibilité de la voirie avant la mise en chantier des travaux d'éclairage public, pour ne pas se voir opposer un refus du Département.

Suite aux fortes précipitations de la semaine passée et les plaintes d'habitants ayant subi des inondations, un rendez vous est pris le 27 mai à 9 h avec M. CESAREO de la DDEA pour analyser les problèmes.

Suite à sa rencontre avec le PNRGf il informe de deux types d'aide possible pour l'aménagement des mares :

-1 : La restauration des mares du village – travaux plafonnés à 12 195 €.

La Sté MAE, spécialiste des zones humides, doit fournir un devis de réfection de la mare de Boisminard.

-2 : L'aménagement des entrées de villages – travaux plafonnés à 22 870 € + 7 320 € d'honoraires Le CAUE a été contacté également et doit fournir une liste de bureaux d'études spécialisés pour faire une étude des entrées de village depuis les communes environnantes.

Marie-Jeanne Tessier informe que le plexiglas de l'abribus de Boisminard a été fortement endommagé. Les éléments pouvant causer des dommages aux utilisateurs ont été retirés. Une déclaration à l'assureur de la commune sera effectuée.

Pierre Fuerxer fait part de sa participation avec Helen Henderson à une réunion organisée à Château Landon par le Sous-préfet avec la gendarmerie locale sur la liberté et la sécurité. Ils ont donné des explications sur des activités, la constatation d'une confiance plus faible de la population, et la possibilité d'avoir recours à un référent sûreté pour conseils aux communes et particuliers.

L'action sécurité vacances qui a un taux de réussite de 100% sera poursuivie cet été. Cette réunion a également permis de rencontrer le nouveau Sous-préfet.

André Le Bras indique que la jachère fleurie a été mise en place en haut du terrain face au parking et remercie Paul DESBROSSE pour son implication.

Il fait part de L'Assemblée Générale du PLAN et de la faible implication des habitants de la commune ce qui doit nous interroger. Il transmet au conseil la demande pour la fourniture et la pose de panneaux « baignade et canotage interdit ». Il signale que deux arbres autour de l'étang sont morts durant l'hiver, 1 paulownia, 1 charmille. Les responsables du PLAN ont également soulevé la question de la mise en place de toilette sèche.

Il informe le conseil municipal que le SIGEGAS a entériné sa candidature pour le plan lancé par l'Etat pour la numérisation des écoles primaires rurales. Cette aide d'équipement informatique est de 80% plafonnée à 9 000 €.

Le devis le moins disant, transmis à l'école, est actuellement d'un montant de 10596,48 € TTC. L'estimation des effectifs pour la rentrée de septembre 2009 est de 150 élèves pour 133 en 2008. Cette augmentation est due principalement au rattachement de Boulancourt

La séance est levée à 23h10 – Date de la prochaine séance : mardi 16 juin 2009

Helen HENDERSON
Le Maire

Les CONSEILLERS

Paul DESBROSSE
Le Secrétaire